

Absente et excusée : Christine LUCAS

La séance est ouverte à 18 h 00.

1. Jeunesse

Conseil communal des enfants – prestation de serment des nouveaux élus et remise des écharpes.

Les élections pour le Conseil Communal des Enfants ont eu lieu fin mai 2025 chez les élèves de 4^{ème} et 5^{ème} primaire. Avant de procéder à proprement parler à la prestation de serment, le Président tiens à remercier Mme Marie-Christine DEBILDE, qui a confectionné les petites écharpes pour les nouveaux élus. Le Président invite ces derniers à prêter serment et à recevoir leur écharpe.

Résultats des élections pour chaque école :

- Pour l'école communale de Fontenoy ;
 - DEMEULEMEESTER Océane
 - MAHIEU Ambre
- Pour l'école de Notre Dame de Fatima de Maubray ;
 - LUCAS Elia
 - TAHON Jack.
- Pour l'école communale de Calonne ;
 - BLOCQUEAU Tiago
 - DELPORTE Kayla
- Pour l'école fondamentale autonome du Pays Blanc ;
 - VANARDOIS Cyril
 - OULBARJ Mouad
 - MILEBE VAN WYNSBERGHE Emma Victoria
- Pour l'école communale de Péronnes ;
 - ALLUIN Eleanor
 - DELGUTTE Tahyna
- Pour l'école communale de Bruyelle ;
 - BONNET MARCY Baptiste
- Enfants scolarisés hors entité : pas reçu de candidatures

Prêtent respectivement serment devant le Président : DEMEULEMEESTER Océane, MAHIEU Ambre, LUCAS Elia, TAHON Jack, DELPORTE Kayla, VANARDOIS Cyril, OULBARJ Mouad, MILEBE VAN WYNSBERGHE Emma Victoria, ALLUIN Eleanor, DELGUTTE Tahyna et BONNET MARCY Baptiste. Le Conseil Communal des enfants est ainsi constitué.

BLOCQUEAU Tiago est excusé. Le Président tient à féliciter tous les jeunes élus ainsi que l'ensemble des participants à ces élections qui ont connu un réel engouement.

Monsieur VINCENT MARTINEZ y LOPEZ précise que le Groupe GO se joint forcément aux félicitations. On ne peut que saluer l'engagement de ces enfants pour leur futur mandat. En tant que conseiller communaux, on aimerait simplement que le Collège informe le Conseil des travaux qui seront menés par le Conseil des enfants. A la question de Monsieur VINCENT MARTINEZ y LOPEZ, le Président précise qu'il n'y a pas de budget spécifique prévu. En fonction des projets que le Conseil des enfants proposera, des budgets seront prévus en fonction des besoins. Madame OLIVIER tient également à féliciter les jeunes conseillers au nom du Groupe PS. Monsieur BONNET souhaite aussi, au nom du groupe Contact Citoyen, féliciter les enfants et leur dire avoir hâte de voir aussi leurs projets.

Politique responsable : Gauthier DUDANT

Agent traitant : Mélanie CARBONNELLE

Point 1bis. : Mandataires

- Le Président signale avoir procédé à la vérification des pouvoirs pour l'installation de Monsieur Marc SOENENS, Conseiller Communal suppléant dans la liste GO, suite au décès de Monsieur Michel MAHIEU, Conseiller Communal effectif. Après avoir prêté le serment suivant : « Je jure fidélité au Roi, obéissance à la constitution et aux lois du peuple belge », Monsieur SOENENS est installé comme Conseiller Communal.
- A l'unanimité, le Conseil Communal approuve la fixation de l'ordre de préséance des conseillers communaux suite à l'installation de Monsieur SOENENS.
- Monsieur SOENENS déclare s'apparenter au MR.
- A l'unanimité, le Conseil approuve les modifications suivantes :
 - Tableau des représentations au sein des intercommunales et organismes divers - modifications
Monsieur SOENENS remplacera Monsieur Michel MAHIEU, au sein des organismes suivants :
 - ASBL Office du tourisme
 - Société Terrienne de Crédit Social du Hainaut
 - IDETA
 - IPALLE
 - Commission agricole
 - Commission locale de développement rural (membre suppléant)
 - Commission du Conseil communal (travaux publics, agriculture, lutte contre les inondations) – Monsieur SOENENS remplacera Monsieur MAHIEU.

Agents traitants : Pascal DETOURNAY/Sonia KENNIS/Camille QUINTARD

Politique responsable : Gauthier DUDANT

Le Président précise avoir pris contact avec les chefs de groupe afin d'inscrire un point en urgence relatif à la désignation des membres au sein du comité d'attribution de la Société de Logements du Haut-Escaut. A l'unanimité, le Conseil approuve l'inscription de ce point en urgence et désigne, pour le PS, Monsieur Paul-Henry CUIGNET et, pour le MR, Monsieur Louis DANIEL.

2. Informations

Néant

Un problème technique étant survenu, le Conseil examine le point 4 de l'ordre du jour avant le point 3.

4. Impositions communales

Le Président précise qu'il est proposé au Conseil Communal de renouveler les redevances pour les exercices 2026-2031. Monsieur VIVIER signale que le Groupe GO a 4 remarques à formuler. Tout d'abord, pour le marché hebdomadaire, les montants restent inchangés mais on constate que ce marché devient de plus en plus anecdotique au fil des années. On voit vraiment que, depuis le Covid, ça a baissé très fort. Après une légère remontée en 2023, et depuis qu'on a changé de place, les chiffres deviennent catastrophiques. Monsieur VIVIER rappelle avoir interpellé le collège à l'époque pour demander d'imaginer de remonter ce marché vers la Place du Préau ou alors devant les parkings des nouveaux bâtiments, tout en laissant bien sûr l'entrée des garages pour les gens qui y habitent. Il serait bien de réfléchir à cela car, quand on voit les chiffres d'aujourd'hui par rapport à 2015, on constate qu'il y a un réel souci par rapport à ce marché. Le Groupe GO demande qu'il y ait une réflexion au sein du collège ou au sein du conseil communal pour essayer de ramener ce marché plus vers la Place du Préau. Concernant la braderie, c'est le même constat, il y a eu un petit relent en 2023, puis on repart vers la baisse aussi. On passe de 110 exposants à 90 exposants, on diminue d'année en année. Il faut aussi repenser cette braderie pour réattirer les exposants sur Antoing. Concernant les versages sauvages, il s'agit d'une nouvelle redevance pour Antoing. Les PV sont toujours faits par notre agent constatateur et partent à Tournai où ils sont pris en charge par l'agent sanctionnateur. La commune a donc prévu une redevance en plus de cela. C'est très bien. Néanmoins, on se rend compte qu'entre 2021 et 2024, il y a eu 11 PV pour versages sauvages qui ont été dressés. C'est peu. Quand on voit certaines communes près de chez nous qui mettent maintenant des caméras près des bulles à verre ou près des endroits où les gens déposent les déchets, il y a vraiment des actions qui sont mises en place et qui fonctionnent. Maintenant qu'on a une redevance communale, il serait intéressant d'aller plus loin car c'est vraiment problématique. Par rapport aux locations de salles, bien que ce soit une bonne chose pour la population d'Antoing, on se rend compte maintenant que, pour la salle de Maubray, on a 14 locations pour des personnes de l'entité et 17 pour des personnes hors entité. Pour la salle de Calonne, on a 20 locations pour des personnes de l'entité et 13 pour des personnes hors entité. Cela veut dire, en gros, qu'on a environ du 50/50 sur les personnes habitant à Antoing et les personnes n'habitant pas Antoing. Trouver des salles dans la région pour des communions, pour des baptêmes, etc., ce n'est pas facile. Pour 50 euros en plus, on est quand même assez sympathique avec les gens extérieurs à Antoing. Le Groupe GO estime que ce delta de 50 euros n'est pas suffisamment élevé par rapport au coût d'une salle. Quand on voit le travail que la main d'œuvre communale fait là-dedans pour maintenir les salles correctes et en bon état, on pourrait peut-être revoir ce montant un peu à la hausse par rapport aux personnes hors entité d'Antoing. Par rapport aux salles sportives, celles-ci sont gérées par les clubs sportifs et à la demande, si possible, elles peuvent être louées. Mais là aussi, 50 euros de différence entre l'habitant Antoing ou non, ce n'est pas suffisant. Quand on loue des salles, ça peut vite se détériorer. Et cela coûte très cher au niveau

de la remise en ordre. Avec ces prix-là, on ne sait pas remettre une salle en ordre correctement. Les conventions doivent aussi être faites avec un état des lieux correct. Pour le reste, le Groupe GO est d'accord avec tout.

En ce qui concerne le marché, le Président précise que, pour stimuler un peu la présence de nos marchands et récompenser ceux qui sont fidèles, il a été ajouté dans le texte que les marchands qui contractent un abonnement de 12 mois seront exonérés du paiement de la redevance pour les 3 premiers mois de l'année lesquels sont généralement les plus durs car il fait assez froid et le public moins présent. C'était une volonté du collège de faire en sorte que, pour les personnes qui fidélisent notre marché, il y ait un geste envers eux et pourquoi pas inciter les derniers arrivants à passer le cap. Au niveau du versage sauvage, la tutelle nous a dit que nous étions au plafond pour le moment. On a fait en sorte en tout cas que toute personne qui se fait attraper soit vraiment bien sanctionnée comme il se doit. Au niveau des vidéos, la commune dispose désormais de 8 caméras de chasse mobiles qui pourront être utilisées effectivement dans ces cas-là parce qu'elles sont beaucoup plus discrètes que nos grosses caméras en globe blanc. Chaque fois qu'un auteur a pu être identifié, les personnes ont été verbalisées et l'affaire suit ensuite son cours effectivement du côté de la fonctionnaire sanctionnatrice de Tournai avec qui on collabore. Au niveau des locations de salles, le Président entend l'argument et, bien que les règlements soient prévus pour couvrir la période de 2026 à 2031, on peut toujours revenir devant le conseil communal pour éventuellement réévaluer. La porte n'est pas fermée à une éventuelle augmentation, l'idée étant aussi de ne pas faire fuir les gens, même s'ils viennent de l'extérieur car cela constitue quand même quelques recettes au niveau de la commune. Concernant le marché, Monsieur DESMET précise que la police n'est pas favorable à ce que les gens puissent traverser l'accès vers les garages car cela pourrait engendrer des accidents. Malheureusement, c'est une grosse contrainte qui fait que pour l'instant ce n'est pas possible. On a déjà des pistes de réflexion et pourquoi pas, en commission, tenter de trouver une solution de délocalisation du marché éventuellement, ou alors pourquoi pas, même si ce serait un petit peu plus compliqué, étudier la piste d'un marché tournant. Pour la braderie, il est clair qu'il faut diversifier l'offre. Pour l'instant, on essaye de remettre le commerçant antoinien au centre de la braderie, au centre de l'idée. Il joue un rôle important, et on amène également les commerçants hors entité à jouer un rôle important dans l'organisation, notamment en les regroupant au sein d'un même endroit. Et donc de créer ce qu'on pourrait appeler le « coin du coin » avec tous les commerçants hors entité qui ne sont pas sur le circuit de la braderie et les inviter à se rassembler et à leur faire une visibilité tout en incluant également les associations. Ce sont les pistes étudiées actuellement. Monsieur VIVIER signale que, par rapport aux commerçants, on pourrait imaginer, pourquoi pas, les fruits et légumes à droite des bâtiments, et le reste à gauche des bâtiments, avec un passage piéton ponctuel tous les mardis, à voir avec le commissaire si c'est possible ou pas. Le Président précise que, pour l'un des marchands, c'est la présence de son camion qui pose souci. Par rapport aux salles de l'entité, Monsieur VIVIER propose de prioriser d'abord un agenda jusqu'au 10 février, pour les personnes de l'entité, et après ouvrir à d'autres personnes. Ainsi, les parents antoiniens qui ont des communions ou des baptêmes seraient prioritaires par rapport aux personnes hors entité. Ça pourrait être une solution. Par rapport au marché et à la braderie, le Président signale qu'il ne faut pas oublier l'émergence des commerces en ligne tels Shein ou Amazon qui nuisent très clairement au bon fonctionnement du commerce local. Antoing n'est pas épargnée par ce phénomène, et les autres communes autour de nous non plus. Ce n'est pas garant de qualité, malheureusement, mais toujours est-il que nos commerçants sont victimes de ce genre de choses. Mais le Président salue la résilience de pas mal d'entre eux, qui n'hésitent pas à utiliser les réseaux sociaux pour mettre en avant par exemple les ventes de vêtements. Mais encore une fois, comme Monsieur DESMET le disait, on a déjà eu des rencontres très constructives avec les commerçants. Il y a des pistes qui sont étudiées également au niveau du marché de Noël pour leur permettre éventuellement d'être ouverts le jour où la parade passera. Tout ça est encore en cours de discussion. On va faire petit

à petit, année après année. Si on décide de déplacer le marché, il faudra rencontrer l'ensemble des ambulants pour leur expliquer la situation et voir aussi quelles sont leurs attentes parce que ce ne sont que les premiers concernés. Les rencontrer peut-être tous, ça pourrait être une excellente initiative.

A la question de Madame FARINEAU, le Président précise que les salles au niveau des écoles sont mises à disposition des associations en priorité absolue. Pour ne citer que l'école de Peyron, par exemple, on a une ASBL bien connue qui y donne des cours de danse. On veille à ne pas en poser un tarif exorbitant, voire parfois à plutôt garantir une gratuité. Aucune occupation de salles d'école ne se fait sans un aval préalable des chefs d'école et ce, pour des raisons évidentes d'organisation. Monsieur VINCENT MARTINEZ y LOPEZ précise qu'on peut consulter les commerçants, mais la réponse, on la connaît. En tout cas, pour ceux qui côtoient le marché de manière régulière, ils sont vraiment mécontents. Il ne faut pas de grandes consultations. Il faut rapprocher ce marché à tout prix de l'endroit où il était initialement. Les commerçants de la Place du Préau, notamment le secteur HORECA, sont mécontents aussi. Ils sont mécontents aussi par rapport à la braderie. Il y a un très chouette programme, mais tout se fait sur la Place Bara où il ne reste plus qu'un commerce. Et il n'y a rien de prévu dans la Grand'Rue ni sur la Place du Préau. C'est très bien de vouloir dynamiser les choses mais il faut le faire au bon endroit. A part l'utilisation de l'espace, qui est certes intéressant, rien ne justifie le choix de la Place Bara. Ce n'est pas là qu'on va dynamiser le commerce. C'est trop tard pour cette année mais, pour l'année prochaine, il faut absolument organiser les animations là où il y a des commerces et où tout le monde pourra en bénéficier. Le marché est aujourd'hui situé sur la fin de l'espace du marché. Heureusement qu'il n'y a pas 100 mètres en plus, sinon il serait quasiment à Crèvecoeur. Il faut trouver une solution, techniquement c'est possible, et dans le pire des cas, si vraiment la police nous dit qu'on ne veut pas autoriser la traversée de l'espace par les piétons, eh bien on signale aux riverains que le parking ne sera pas accessible le mardi. Le collège a délivré un permis pour ce projet, en sachant qu'un espace pour le marché était prévu. On a un marché qui s'en tire bien, à Antoing, par rapport à d'autres communes. On a encore de la demande des commerçants qui sont présents de manière régulière, notamment grâce à des tarifs attractifs, mais si ça continue, on va droit dans le mur, et on risque de ne plus avoir le nombre d'exposants voulus. Il faut réfléchir au plus vite, pour que des solutions soient trouvées. Vu la configuration des lieux, c'est possible, il faut juste un petit peu de bonne volonté. Pour la braderie, Monsieur DESMET précise que le « Ending » se fait Place Bara surtout par le cadre il faut l'avouer. Toutes les communes n'ont pas la chance de disposer d'un Bollewerk. Chaque année, c'est le même plan, le « Ending » se fait Place Bara, et même s'il n'y a plus d'HORECA sur cette place, tous ceux qui ont envie de boire un dernier verre après le spectacle de clôture redescendent vers le bas. Ça, c'est pour la partie finale. Mais, toute la journée, il y a quand même des déambulations, des animations, que ce soit des percussions ou diverses représentations, qui déambulent de la Place du Préau jusqu'en haut de l'Avenue de l'Europe au niveau du Colruyt, et qui remontent également sur la Place Bara, pour mettre souvent de la vie sur tout le secteur emprunté par la braderie. Pour le marché, Monsieur DESMET a fait face à un petit mécontentement il y a deux semaines mais cela a été vite réglé en concertant l'ensemble des exposants. Monsieur DESMET précise ne pas avoir les mêmes retours que Monsieur VINCENT MARTINEZ y LOPEZ.

Monsieur VINCENT MARTINEZ y LOPEZ s'inquiète de lire que les chapiteaux pourraient être prêtés à des associations ou écoles hors entité gratuitement. Le Président précise que c'est ce qui se fait déjà. On a voulu régulariser quelque chose qui existe déjà depuis qu'on est propriétaire des chapiteaux puisqu'on a un principe de réciprocité entre communes. L'idée est d'éviter que des organisateurs qui ne sont, ni une association ni une école, puissent bénéficier de la gratuité en passant par l'une ou l'autre administration. On a voulu être cohérent et que ce soit inscrit noir sur blanc dans le règlement-redevance. Et que ce soit clair pour tout le monde.

Monsieur VINCENT MARTINEZ y LOPEZ précise que le montage des chapiteaux hors entité représente un paquet d'heures considérables. On n'a pas les moyens, actuellement, de pouvoir satisfaire ces demandes. Si on le fait, c'est au préjudice de nos propres équipes, des travaux à mener sur l'entité d'Antoing. Entre prêter un chapiteau à la ville de Tournai, par exemple, pour une école ou autre, et recevoir en retour 100 barrières Nadar, la charge n'est pas du tout la même. Le chapiteau que l'on prête, c'est un camion et du matériel à aller porter. C'est une équipe pour le monter. C'est une équipe pour le démonter. C'est un chauffeur qui va récupérer le matériel. C'est déjà trois personnes au minimum. C'est aussi deux engins à chaque fois, c'est énorme. Et en retour, qu'est-ce qu'on a ? Ah, on a besoin de barrières Nadar, Tournai nous les amène. Pour des barrières Nadar, s'ils sont bien organisés, c'est un rack, c'est un clarek qui les met sur le rack et qui les amène. Ça prend une heure. Le chapiteau, c'est des dizaines d'heures. Même pour un podium, le return n'est pas le même.

Le Président précise que, sans podium par contre, pas de concert et donc pas d'événement le soir de la braderie. Effectivement, il y a une évaluation à faire. Elle est en cours, on en a déjà parlé au niveau du collège pour effectivement s'assurer que la réciprocité n'aille pas dans un seul sens. Monsieur VINCENT MARTINEZ y LOPEZ demande de faire l'analyse complète et de voir combien de fois nous avons besoin de chapiteaux venant d'autres communes. Jamais ou quasiment jamais. Le Président précise qu'il y a quelques échanges, notamment avec la commune de Brunehaut. Pour l'essentiel, c'est une question de taille, en fait, de gabarit, par exemple. C'est vraiment par réciprocité.

A l'unanimité, le Conseil Communal approuve l'ensemble des règlements-redevance à l'exception de celui sur le prêt de matériel où Monsieur VINCENT MARTINEZ y LOPEZ s'abstient.

Politique responsable : Gauthier DUDANT

Agent traitant : Magali EVRARD

Le problème technique étant résolu, le Conseil reprend l'ordre de séance normal.

3. Demande d'ajout d'un point à l'ordre du jour par le Conseiller communal Samuël VINCENT pour le groupe GO

Monsieur VINCENT MARTINEZ y LOPEZ présente son point relatif aux résultats de l'enquête sur la qualité de l'air :

« Dès 2021, je vous interpellais concernant la qualité de l'air sur le territoire communal et sur les potentiels risques à l'égard de notre population.

Vous aviez alors promis qu'une enquête d'envergure serait mis en œuvre avec la collaboration des entreprises actives dans le bassin carrier mais aussi avec le concours de l'administration communale de Tournai.

Finalement, le 4/10/2023, le collège signait une convention de partenariat avec « Air Scan ». J'avais alors exprimé des regrets, à savoir que cette enquête serait bien moins poussée que ce qui avait été demandé initialement.

En juin 2025, le collège communiquait par voie de presse et dévoilait partiellement les résultats de cette enquête sans qu'aucune information ne soit donnée au conseil communal.

Il est demandé au collège que les résultats détaillés soient présentés en séance ».

Le Président précise que, depuis 2021, il avait été question, ici autour de la table, de l'installation de capteurs d'air. Cela avait été promis et a été mis en place en avril 2024. Le Président suspend la séance et cède la parole à Madame Marie GODART, gestionnaire de projet pour la société Airscan qui a réalisé cette étude et responsable du projet « Pure Cities ». Madame GODART utilise un fichier powerpoint qui sera transmis à l'ensemble des conseillers. C'est un projet qu'on a lancé il y a quelques années avec Airscan, avec l'idée de vouloir donner aux communes belges des informations sur la qualité de l'air sur leur territoire. Aujourd'hui, il y a des réseaux de mesures de qualité de l'air qui existent, mais qui sont encore restreints. Airscan est une société spécialisée dans la qualité de l'air, autant en intérieur qu'à l'extérieur. C'est un projet qu'on a voulu absolument faire. On s'est rendu compte, effectivement, qu'il y avait souvent des problèmes de budget ou pas forcément de priorité de mesurer la qualité de l'air dans les villes. On a été chercher un sponsor qui a bien voulu financer ce projet à savoir Belfius. C'est un projet qu'on a pu offrir totalement gratuitement à la commune. Et on a lancé, donc, en avril 2024. Et donc, en mai de cette année, on a été présenter les résultats. On a lancé le projet en même temps avec Tournai, pour justement couvrir une surface un peu plus large. Les résultats présentés ce soir ont été faits avec Tournai. L'impact de la mauvaise qualité de l'air, de la pollution, devient de plus en plus clair grâce justement à des études qui ont été faites, des estimations qui sont faites au niveau des coûts. La pollution de l'air a des coûts énormes pour la société, que ce soient des coûts sociaux, des coûts humains, des coûts économiques. Il y a énormément de morts prématurées qui sont liées à une exposition à la pollution. Mais ça coûte énormément aussi pour les gens qui doivent être guéris, qui sont malades, qui ne peuvent pas aller travailler, etc. La bonne nouvelle, c'est qu'il y a une amélioration qui se fait, justement grâce à des réseaux qui se sont installés, grâce à des décisions au niveau politique, au niveau personnel, des gens qui changent d'habitude, etc... Et donc, on voit une amélioration, mais on n'y est pas encore. Il y a des normes qui sont aussi de plus en plus strictes qu'on doit essayer d'atteindre. Également, ce qui est important quand on parle de pollution, c'est qu'il y a énormément de sources différentes. Et les sources peuvent aussi provenir d'au-delà de la commune. Et comme il y a énormément de sources différentes, ce n'est pas toujours facile d'aller chercher les coupables. C'est important d'écarter ça aussi quand on regarde les résultats. Qu'est-ce qu'on a mesuré ? On a été mesurer les particules grossières, les particules fines et le dioxyde d'azote. Ce sont des groupes polluants très présents en Europe, en Belgique. On doit principalement se focaliser sur les particules fines et le dioxyde d'azote. Les particules fines, c'est principalement tout ce qui vient de la combustion, du brûlage de bois, de combustibles fossiles comme l'essence. Le chauffage va émettre beaucoup de particules fines. Et quand on parle de dioxyde d'azote, c'est principalement les transports motorisés. Les lignes directrices relatives à la qualité de l'air, les normes deviennent de plus en plus strictes. Pour 2030, il y a des nouvelles normes qui vont entrer en vigueur. Ce sont ces normes-là qui sont prises en compte tout au long de la présentation pour aller évaluer l'état des lieux aujourd'hui par rapport aux normes qu'il faudra atteindre pour 2030, donc dans 5 ans. Pour ce projet, on a installé 6 capteurs sur les territoires d'Antoing et de Tournai. Pour Antoing, c'était à la rue de Gaurain, rue des Tanneurs et rue Henri Artisien. Les capteurs vont capturer toutes les 10 minutes un échantillon de qualité de l'air qu'on va pouvoir suivre en direct, analyser et tirer des résultats. Pour rappel, la période couverte s'étale de mai 2024 à avril 2025. Quand on prend les résultats pour les particules fines sur Antoing, ils sont plutôt positifs. On voit 7 microgrammes, 8 microgrammes et 6 microgrammes qui sont encore bien dans les normes pour 2030 qui sont fixées à 10 microgrammes.

Il y a bien sûr aussi les normes de l'OMS qui sont beaucoup plus strictes et qui sont en fait vraiment le but final à atteindre et qui sont à 5 microgrammes. Donc au niveau impact santé, il y aura toujours un impact parce qu'on n'est pas en dessous de ces 5 microgrammes mais, par rapport aux normes européennes pour 2030, on est en dessous, ce qui est une bonne nouvelle. Après il faut nuancer, ce n'est pas toujours bon, ce n'est pas toujours mauvais. Si on regarde les moyennes mensuelles, on voit qu'il y a certaines périodes de l'année, en parlant d'année passée

et une moitié de cette année, qui étaient moins bonnes que d'autres. Donc oui, les moyennes annuelles sont bonnes mais on a quand même vu qu'entre le mois de février et le mois de mai, surtout à la rue des Tanneurs, on a eu quand même des concentrations qui étaient assez élevées. Mais on voit qu'à partir de juin jusqu'à décembre qu'on avait des bons résultats partout sur Antoing. Ça c'est pour l'année passée. Chaque année peut être différente. Ça ne veut pas dire que c'est tous les ans ainsi de février à mai. Ça dépend énormément de la situation. Est-ce qu'il y a de la pluie ? Quelle température fait-il ? Est-ce qu'il y a des tempêtes de sable ? Il y a énormément de choses qui peuvent influencer ceci. Généralement, on constate que les mois d'hiver sont plus difficiles au niveau qualité de l'air que les mois d'été. Parce qu'on prend plus sa voiture, on va chauffer plus, mais il y a aussi des températures plus basses, l'air qui stagne, moins de soleil, ça veut dire qu'on va avoir plus de pollution. Ce que dit l'OMS, c'est que ce n'est pas forcément les moyennes qui vont être importantes, mais c'est une exposition trop longue à une concentration nettement trop élevée. Il faut toujours voir, même si on est à 11 microgrammes, qui est juste au-dessus des 10 toute l'année, ce n'est pas beaucoup, mais c'est quand même une exposition prolongée à une pollution qui en fait est juste trop haute. On va regarder quels sont les pourcentages de dépassement par mois et on retrouve plus ou moins les mêmes tendances que pour les moyennes. On voit par exemple que, pour le mois de février, à la rue des Tanneurs, on avait 70% de dépassement, ça veut dire que pendant 70% du temps, on était au-dessus des 10 microgrammes par mètre cube et on a les mêmes tendances jusqu'en mai. Cela diminue ensuite et à, partir de juin jusqu'à décembre, on a vu qu'on avait une qualité de l'air qui était plutôt bonne. A quel moment de la journée est-ce que la qualité de l'air est mauvaise quand on parle de particules fines ? On a pris en fait toutes les mesures par jour, par heure et on a pris les moyennes par heure pour voir s'il y avait des tendances qui se montraient. Effectivement on voit qu'à la rue des Tanneurs, on a une stagnation de la pollution pendant la nuit et que ça commence à augmenter à partir de 6h du matin pour atteindre un pic juste avant 9h. À partir de 10h, on voit que les concentrations en général descendent jusqu'à 18h et après, augmentent à nouveau. Donc on voit vraiment ces pics qui sont liés à l'influence humaine, l'utilisation du chauffage, de la voiture qui vont faire augmenter ces concentrations, surtout le matin. Généralement, l'après-midi, entre 14h et 16h, ce sont les périodes qui sont les moins polluées. Si jamais vous voulez aller faire du sport à l'extérieur par exemple c'est toujours mieux de le faire en début d'après-midi. Et le soir en fait ça commence à augmenter. C'est en lien aussi effectivement avec la température qui descend les chauffages qui sont rallumés etc... Pour les particules grossières PM10, on a eu de très bons résultats. En général c'est un polluant qui est beaucoup moins problématique en Belgique. Sauf si on se trouve vraiment à côté de sites de construction ou autre, ça peut temporellement avoir un impact. Ici, on a regardé la variation hebdomadaire pour voir si on voyait des moments de la semaine qui étaient plus pollués que d'autres. On a vu une légère variation mais sans que ce soit très excessif. On voit que le vendredi est légèrement plus pollué. Le dimanche et le lundi aussi. L'échelle est très petite et il n'y a pas une tendance significative qui en sort. Le dioxyde d'azote est principalement produit par les transports. En Belgique 60% du dioxyde d'azote qui est émis vient du transport motorisé. Les voitures électriques n'émettent pas de dioxyde d'azote, c'est important à noter. Les résultats sont plutôt bons. On a 8 ppb par milliard. Quant aux tendances annuelles, on voit qu'on a des tendances qui sont légèrement différentes des particules fines. Ici on a eu des grosses augmentations au mois d'avril. Surtout pour la rue des Tanneurs, un peu moins pour la rue Henri Artisien et encore moins pour la rue de Gaurain. C'est vraiment la rue des Tanneurs qui ressort au niveau des pics de pollution. Mais cela reste relatif car on reste à des concentrations relativement faibles. C'est une bonne nouvelle et on voit aussi, pendant les mois d'été, qu'on a des concentrations très bonnes. C'est directement lié aussi à l'ensoleillement. Le soleil va transformer le dioxyde d'azote en ozone. C'est pour cela qu'en été on parle beaucoup plus de pollution d'ozone que de dioxyde d'azote. Ça ne veut pas forcément dire qu'on en émet moins mais ça veut juste dire que c'est transformé et donc que les capteurs en capturent moins. Mais c'est vrai que les mois d'hiver sont les plus difficiles au niveau de la pollution. Au niveau des

variations hebdomadaires, on voit clairement un pic très important le matin qui démarre un peu plus tôt que les particules fines. C'est vraiment à partir de 4h du matin qu'on voit une grosse augmentation en dioxyde d'azote pour avoir un pic vers 8h du matin et ensuite on a une grosse baisse aussi en journée pour ensuite remonter à partir de 16h. On voit un léger déplacement de ces pics par rapport aux particules fines. Les pics commencent vraiment plus tôt. Une comparaison intéressante, c'est celle des évolutions journalières hiver et été parce qu'on voit quand même une réelle différence entre les deux. On voit qu'en été, on a toujours ces pics le matin mais l'après-midi, on voit très peu l'impact du pic de transport. Par contre, en hiver, on voit nettement ces pics. Au niveau des conclusions, on a été agréablement surpris des résultats. C'est vrai qu'avec les activités qu'il y a à Antoing, on aurait pu avoir des résultats qui étaient peut-être un peu plus négatifs, mais on peut vraiment faire confiance aux capteurs. Ils ont été placés à certains endroits. Ça ne veut pas dire qu'à d'autres endroits, il n'y a pas des pics de pollution plus importants, mais généralement, les résultats sont bons.

Madame GODART précise un point qui lui semble important, c'est l'impact du chauffage au bois, qui représente 40% des particules fines en Belgique. Sachant qu'il y a encore beaucoup de personnes qui brûlent du bois parce que c'est chaleureux, parce que ça donne une ambiance chouette. Mais il faut garder quand même en tête que c'est un polluant très important, surtout quand c'est du bois non traité. Les chiffres parlent d'eux-mêmes. C'est important aussi de faire passer le message car il y a encore beaucoup de personnes qui se chauffent au bois et qu'il faut être conscient de l'impact que ça peut avoir déjà sur vos voisins au niveau des odeurs. Mais ça va créer une pollution énorme. Si personne ne brûlait du bois demain en Belgique, on pourrait baisser la pollution en particules fines de 35 à 40%, ce qui pourrait déjà être une bonne chose.

Le Président remercie madame GODART pour cette présentation. Monsieur VINCENT MARTINEZ y LOPEZ remercie également Madame GODART. C'est un dossier qui remonte à plus de quatre ans. C'est une demande du conseil communal qui avait été formulée de pouvoir rassurer la population par rapport à l'air que l'on respire au quotidien. On regrette au niveau du groupe Gaulle la communication. On est ici aujourd'hui parce qu'on a forcé le débat en déposant un point à l'ordre du jour. Mais le collègue a communiqué par le biais de la presse, en juin dernier. Et puis, dans le bulletin communal du mois de septembre, et ce n'est qu'aujourd'hui, quasiment au mois d'octobre, où on a l'information en tant que conseillers communaux. On regrette cet agenda et on espère qu'à l'avenir, ce genre de choses n'arrivera plus. S'il y a une demande du conseil, c'est logique qu'il en ait la primeur et non pas la presse ou les habitants d'un premier temps. Les résultats sont ce qu'ils sont. Par rapport au dernier slide, Monsieur VINCENT MARTINEZ y LOPEZ précise que très peu d'habitants de notre province hennuyère se chauffent au bois en tant que tel. Peut-être que le pellet s'est taillé une part belle au niveau des moyens de chauffage mais on est loin d'être une commune où l'utilisation du bois est fréquente. Le pourquoi on a demandé cette étude, ce n'est pas à cause de la combustion du bois, mais c'est vu la présence de l'industrie lourde et celle-ci est cimentière. Elle a mis beaucoup de choses en place aujourd'hui, d'initiatives ou par obligation, pour atteindre des seuils acceptables d'ici 2030. Mais voilà, c'est une inquiétude générale qui est fondée par des retombées de poussière qu'on connaît tous au quotidien chez soi. Et c'est aussi des odeurs bien précises de soufre, d'hydrocarbures. Ce n'est pas tous les jours, heureusement, mais c'est régulier. A la question de Monsieur VINCENT MARTINEZ y LOPEZ, Madame GODART précise qu'il n'y a pas eu, dans cette campagne, de mesures spécifiques sur des éléments tels que le plomb, le mercure, le cadmium, les dioxines, les PCB, le thallium ou encore le chrome. Par contre, des mesures de retombées atmosphériques ont été faites il y a deux ans. Ces résultats sont disponibles. Le challenge avec ces résultats, c'est qu'il y a très peu de seuils de recommandations qui sont faits et c'est assez difficile, avec les résultats qu'on a, qui venaient d'un laboratoire, de dire si c'est mauvais ou pas, si c'est trop ou pas. Il y a très peu de directives là-dessus, mais on a ces résultats. Des jauges ont été placées pour mesurer ces résultats atmosphériques. Monsieur VINCENT MARTINEZ y LOPEZ précise que les particules fines, c'est une chose, mais les

éléments évoqués sont des cancérigènes très importants et c'est prouvé avec une accumulation dans le sang ou dans les tissus graisseux. C'est la raison pour laquelle il avait sollicité de la part du collège, en tout cas, l'ancien bourgmestre, qu'on puisse parallèlement à une étude de l'air qu'il estime insuffisante aujourd'hui, au vu des risques qu'on aurait pu rencontrer, et qu'on puisse faire des prélèvements sanguins pour vérifier si ces différents polluants qui sont connus et générés de manière importante par l'industrie cimentière, pour vérifier les seuils. Sur base volontaire, les citoyens seraient prêts à se prêter au jeu, à se faire prélever leur sang pour vérifier si ces éléments sont présents de manière massive ou non dans l'organisme. Le Groupe GO estime qu'on n'a pas été assez loin. A 16h46, on était dans des seuils supérieurs à 1,7 par rapport à la moyenne wallonne. On avait un seuil de 1,7 au-delà de la qualité de l'air moyenne de Wallonie. Peut-être qu'un quart d'heure plus tard, c'était changé. Mais oui, le matin, il y a des phénomènes atmosphériques et différents paramètres entrent en ligne de compte. Mais voilà, aujourd'hui, on a une grande différence ici à Antoing. Il faut prolonger la réflexion et réfléchir à d'autres méthodes, d'autres analyses si on veut vraiment être rassurés. Il n'est pas souhaitable pas que, dans 10 ans, on ait des habitants qui se plaignent, comme c'est le cas dans d'autres communes fortement industrialisées, en disant qu'on n'a pas fait ce qu'il fallait. Aujourd'hui, on se rend compte qu'il se passe ceci ou cela. Monsieur VINCENT MARTINEZ y LOPEZ ne tient pas à être tenu responsable en tant qu'élus communal. Le Président précise qu'il retient de cette étude, en tout cas, que la qualité de l'air est quand même bonne par rapport à la densité du tissu industriel dont on a parlé en longueur. Il rappelle que des résultats sont, notamment via la Province, consultables en ligne. Ces statistiques permettent de voir le nombre de personnes qui sont parfois concernées par des maladies plus graves sur le territoire. C'est un indicateur objectif sur lequel on pourrait se baser pour éventuellement étendre ou prolonger la mission. A l'heure d'aujourd'hui, les chiffres ne sont pas alarmants sinon d'autres mesures auraient été prises. Ce qu'il faut retenir de cette étude, c'est qu'effectivement, les nouvelles sont bonnes. Le Président rappelle qu'un capteur, non issu de cette étude, reste toujours présent en face du centre administratif. Il envoie des relevés toujours en temps réel, depuis déjà un peu avant l'étude d'Airscan, sur le site Wallon-Air. Toute personne qui souhaiterait voir la qualité de l'air en temps réel dans notre commune peut y avoir accès. Ces chiffres sont un peu laborieux à comprendre mais ils sont disponibles en toute transparence. Le Président estime avoir tenu sa promesse de faire cette étude durant l'année 2024 et les nouvelles sont quand même rassurantes. En ce qui concerne la prise de sang, le Président rappelle que Monsieur VERSCHEURE, Conseiller Communal travaillant dans une société cimentière, avait précisé que les travailleurs de l'entreprise étaient régulièrement soumis à des analyses sanguines. Monsieur VERSCHEURE le confirme. Ces analyses n'ont pas lieu tous les ans mais au moins tous les cinq ans. Et les métaux lourds sont dosés dans ces prises de sang. Il se souvient qu'un travailleur avait été appelé, et qu'on s'était rendu compte que ce travailleur décapait souvent du bois avec un produit riche en plomb, ce qui expliquait la teneur en plomb présente dans son sang. Monsieur CEUNINCK précise que ces analyses sanguines sont obligatoires tous les deux ans. Il ajoute que des laboratoires extérieurs effectuent des mesures à chaque sortie de cheminée et font des rapports de tout ce qui sort au niveau de chaque usine. Ces données sont publiées sur les réseaux de chaque société. Le Président ajoute que ces résultats sont présentés au comité d'accompagnement qui suit ces entreprises. Monsieur SOENENS convient qu'on puisse être relativement satisfait des résultats mais c'est par rapport aux normes européennes. Parce que si on prend les normes OMS, on est partout au-dessus. Ces normes sont peut-être plus strictes mais plus réalistes aussi, pour le bien-être de tout le monde. Madame GODART précise que les normes OMS doivent être atteintes pour 2050, c'est le but ultime. En conclusion, le Président tient à rassurer la population et remercie Madame GODART pour son exposé et ses explications. A la demande de Monsieur VINCENT MARTINEZ y LOPEZ, l'étude complète sera transmise aux conseillers.

5. Bien immobilier

Patrimoine communal – Studio sis Rue Edouard Sourdeau 22 – principe de vente

Le Président précise, qu'attendu que la Ville d'Antoing est propriétaire du studio cadastré section A 475 M P 0005 situé Rue Edouard Sourdeau numéro 22 à Antoing comprenant une cave ;

Considérant que le Service public de Wallonie Comité d'acquisition de Mons a rédigé, en date du 31 juillet 2025, une estimation de 59.000,00 euros pour le studio concerné ;

Considérant que ce bâtiment représente une charge d'entretien importante, et notamment pour les travaux d'isolation nécessaires (actuellement classification PEB F) ;

Le Collège communal propose au Conseil communal de marquer accord sur :

- La mise en vente de gré à gré de ce studio pour un montant de 59.000,00 euros. Le Service public de Wallonie Comité d'acquisition de Mons se chargera des mesures de publicité.

Monsieur VINCENT MARTINEZ y LOPEZ précise que 59.000 euros, c'est le prix d'un garage à Antoing. Le Président signale que le bien est assez petit mais qu'il s'agit d'un prix de vente de départ. Monsieur VINCENT MARTINEZ y LOPEZ précise qu'on va commencer petit à petit, au fil des ventes à l'avenir, d'avoir cette notion de PEB pour nos bâtiments communaux, et donc c'est relativement révélateur de la mauvaise qualité de ces bâtiments. On a des loyers qui sont un tout petit peu en dessous du marché au niveau communal. Mais ceci démontre clairement que nos locataires ont des charges très importantes, et donc il faudra vraiment réfléchir, pour les futures constructions, à atteindre, si pas l'excellence, en tout cas, ne plus reproduire un tel schéma avec des PEB qui sont catastrophiques. Le prix est lié ici à ce PEB, mais on n'ose imaginer le coût que ça va être pour améliorer les performances énergétiques de ce bâtiment. Le Président précise que l'argent qui sera perçu sur la vente sera utilisé pour rénover le parc actuel et s'assurer que ce dernier correspond effectivement aux impositions fixées par la Région Wallonne à terme. L'idée est de vendre les plus énergivores pour pouvoir très rapidement intervenir sur les autres, sans trop pomper sur les moyens communaux.

A l'unanimité, le Conseil approuve ce point.

Politique responsable : Gauthier DUDANT

Agent traitant : Enguerrand LEKOEUCHE

6. Intelligence artificielle

Droit de tirage à destination des pouvoirs locaux et provinciaux décidé par le Gouvernement wallon dans le cadre de l'Accord Tax On Pylons

Il est proposé au Conseil communal :

- d'adhérer au droit de tirage à destination des pouvoirs locaux et provinciaux décidé par le Gouvernement wallon dans le cadre de l'Accord Tax On Pylons.
- de manifester son intérêt pour les dépenses éligibles suivantes :
 - Catégorie 1 : Cybersécurité et services de confiance ;
 - Catégorie 2 : Dématérialisation et simplification administrative ;
 - Catégorie 3 : Gouvernance de la donnée et Intelligence Artificielle ;
 - Catégorie 4 : Autres projets soutenus par la Commune ou la Province relevant de la stratégie Digital Wallonia.

Le Président précise qu'il s'agit d'une information. Le collège a décidé d'adhérer au droit de tirage à destination des pouvoirs locaux et provinciaux décidé par le gouvernement wallon dans le cadre de l'accord « Taxe on Pylons ». Cela permettra à la ville de pouvoir faire l'acquisition de matériel ou de donner accès à des formations à notre personnel dans plusieurs catégories, qui sont au nombre de quatre : la cybersécurité et les services de confiance, la dématérialisation et la simplification administrative, la gouvernance de la donnée et de l'intelligence artificielle et la stratégie digitale Wallonia. C'était pour information.

Politique responsable : Gauthier DUDANT

Agent traitant : Laurie WATTIEZ

7. Cultes

Madame MORY présente le point et à l'unanimité, le Conseil approuve les dossiers suivants :

a. Fabrique d'église d'Antoing – budget 2026

Recettes ordinaires = 51.296,87 €

Recettes extraordinaires = 8.641,41 €

Montant total des recettes = 59.938,28 €

Dépenses Chapitre I = 9.690,00 €

Dépenses Chapitre II ordinaires = 50.248,28 €

Dépenses Chapitre II extraordinaires = 0,00 €

Montant total des dépenses = 59.938,28 €

PART COMMUNALE : 44.099,40 €

b. Fabrique d'église de Calonne – budget 2026

Recettes ordinaires = 20.703,03 €

Recettes extraordinaires = 4.992,97 €

Montant total des recettes = 25.696,00 €

Dépenses Chapitre I = 3.400,00 €

Dépenses Chapitre II ordinaires = 22.296,00 €

Dépenses Chapitre II extraordinaires = 0,00 €

Montant total des dépenses = 25.696,00 €

PART COMMUNALE : 6.078,03 €

c. Fabrique d'église de Fontenoy – budget 2026

Recettes ordinaires = 28.001,76 €

Recettes extraordinaires = 0,00 €

Montant total des recettes = 28.001,76 €

Dépenses Chapitre I = 4.220,00 €

Dépenses Chapitre II ordinaires = 20.704,88 €

Dépenses Chapitre II extraordinaires = 3.076,88 €

Montant total des dépenses = 28.001,76 €

PART COMMUNALE : 23.439,12 €

Politique responsable : Mélanie MORY

Agent traitant : Valérie TITELION

8. Subsides aux sociétés

a. Octroi des subsides aux clubs sportifs – année 2025

<u>Budget total 35.000€</u>	
Football d'Antoing	13.700 €
Football de Bruyelle	1.500 €
Royal ping-pong club d'Antoing	3.000 €
Tennis Pays Blanc	2.000 €
Les Randonneurs du Haut Escaut	1.000 €
Club de body Calonne	2.000 €
Balle pelote « La Renaissance »	500 €
Club de karaté	4.000 €
Aérogym	650 €
P.Y.C.	550 €
Club de pêche compétition	500 €
Tir à l'arc St Sébastien	1.300 €
Cyclotourisme	1.000 €
Hockey – Péronnes	3.250 €

Le Président précise que budget global a été revu à la hausse de 5.000 € pour atteindre 35.000 €. La clé de répartition est calculée sur base de la fréquentation des jeunes. A l'intervention de Monsieur VINCENT MARTINEZ y LOPEZ, le Président propose que les 50 € non alloués soient accordés au club de balle pelote de Péronnes puisqu'ils vont créer une équipe de jeunes et créer des stages en partenariat avec l'ADEPS. Monsieur VINCENT MARTINEZ y LOPEZ signale une remarque qui est à nouveau récurrente, c'est qu'il y a une grande disparité dans l'octroi de ces subsides. Première chose, 35.000 euros, ça peut paraître énorme. C'est un xième de centième de pourcent du budget communal. Ce n'est rien du tout à l'échelle des 18 millions

d'euros de recettes. C'est sympa, mais on pourrait en faire plus, soyons-en bien conscients. C'est un montant qui est alloué directement. On sait tous qu'il y a des aides directes ou indirectes qui sont octroyées également comme des bâtiments mis à disposition ou des charges qui sont ou non prises en charge en fonction des clubs. Il y a donc des clubs qui sont aidés bien plus que par rapport à ce qui est indiqué dans ce tableau. Tous les clubs repris dans ce tableau méritent un soutien de notre part mais quand vous avez un club qui a zéro dépense et qui reçoit un subside, on ne voit pas l'intérêt par rapport à d'autres clubs qui, eux, ont des charges de bâtiments, d'assurance, d'affiliation, de déplacement. Il faut absolument qu'on se repenche sur la question. Le Groupe GO demande d'avoir une commission, pourquoi pas d'ici la fin de l'année, une commission sport pour, ensemble, réfléchir à une nouvelle manière d'attribuer ces subsides. L'autre point, c'est que c'est devenu une habitude pour beaucoup de clubs. Un nouveau club va vous faire un dossier en bonne et due forme, avec les noms des affiliés, les âges, les copies de factures. Ils vont jouer le jeu. Et puis d'autres clubs qui sont plus anciens vont vous indiquer que les factures sont disponibles. Ce n'est pas correct de pouvoir accepter de telles disparités. Il y a aussi des clubs très fermés, qui n'acceptent aucun nouveau membre. C'est quoi l'intérêt si cinq, dix, quinze, vingt personnes restent entre elles ? Une aide communale doit pouvoir bénéficier à tous. Et donc, à tous, ça veut dire qu'un club doit pouvoir accepter d'autres affiliés pour autant qu'il en ait la capacité. Monsieur DESMET précise qu'il comptait organiser une commission sport courant du mois d'octobre. Le Président précise qu'il ne faut pas oublier qu'on parle d'une somme de 35.000 € à l'échelle communale, mais pour les clubs, les montants qui sont là sont des montants qui leur permettent de survivre dans le chef de certains. Il faut savoir également que pour les clubs qui justifient parfois un peu moins de jeunes, on leur demande de détailler, et il arrive qu'une petite aide complémentaire soit octroyée par exemple pour l'acquisition de matériel, de crosses de hockey. C'est dans ce cadre-là aussi que parfois on augmente leur dotation. L'occupation des jeunes, ça reste quelque chose de primordial. On préfère voir les jeunes dans nos clubs que dehors. Le Président se réjouit aussi de voir apparaître de nouveaux clubs. Effectivement, certains clubs ont été rappelés à l'ordre en les menaçant de ne pas avoir leur subside et c'est pour cette raison que ce dossier passe un peu plus tard que d'habitude. Certains n'ont, en effet, pas joué du jeu et le Président remercie les services de la ville de l'avoir interpellé là-dessus. Un rappel des règles a été fait et porté ses fruits. Monsieur VIVIER souligne qu'il est important de savoir que les clubs demandent des cotisations aux enfants, aux enfants qui sont ici autour de la table. Mais ces cotisations coûtent cher. On sait très bien qu'ici, à Antoing comme dans toutes les communes, certains n'ont pas les moyens de se payer des cotisations à 250-300 euros pour des clubs. Ne pourrait-on pas mener une réflexion pour que les jeunes d'Antoing puissent bénéficier de 10% de réduction grâce aux subsides qu'on pourrait retrouver dans la comptabilité des clubs. Si on peut aider les jeunes en difficulté pour pouvoir jouer au football à Antoing par exemple ce serait intéressant. Le Président rappelle que certaines mutuelles interviennent dans les frais de cotisations dans les clubs sportifs. L'idée que les subsides puissent permettre une réduction des cotisations, c'est quelque part, donner quelque chose d'une main et la reprendre d'une autre. On pourra en discuter en commission des sports. Parfois, ces subsides bénéficient, indirectement, à la bourse des parents. Pour d'autres clubs, ils permettent de couvrir les frais d'assurances imposées par certaines fédérations sportives. Dans ce cas-là, cela permet aux clubs de ne pas aller chercher cet argent-là dans la poche des parents. Mais ça devrait probablement être expliqué aux parents. Si on prend le club de foot d'Antoing, le subside couvre pratiquement tout ce qui doit être payé par le club, en matière d'affiliation et d'assurance, auprès de l'Union belge de football. C'est à cela, finalement, que l'argent dont on parle aujourd'hui, sert. Il est donc, quelque part, déjà bénéfique aux parents. Mais on réfléchira, lors de la commission des sports, à ce qu'on peut éventuellement déployer. Monsieur VIVIER précise que la formation et le matériel sont importants et que cela doit profiter aux jeunes. Monsieur SOENENS confirme la possible intervention des mutuelles mais on a pu constater, dans le chef des mutuelles, que la plupart des clubs profitaient de cette intervention pour augmenter leur cotisation du même montant. Le Président précise que ce n'est pas le cas pour

Antoing. Monsieur VINCENT MARTINEZ y LOPEZ signale que, si on avait un club d'escrime ici à Antoing, la cotisation serait la même que dans une autre commune et cela démontre bien qu'il n'y a aucun impact des fonds que l'on alloue et une baisse de la cotisation auprès des enfants. Le Président signale que chaque fédération fonctionne de manière différente en fonction du type de sport.

A l'unanimité, le Conseil approuve ce point avec une majoration de 50 € (et donc un subside global de 550 €) envers le club de balle pelote de Péronnes.

b. Octroi d'un subside à l'APPER Hainaut – année 2025 - d'un montant de 500,00 €.

Le Président tient à rendre hommage à l'un des fondateurs de cette association, à savoir le dessinateur SERDU, décédé tout récemment.

A l'unanimité, le Conseil approuve ce point.

Politique responsable : Gauthier DUDANT

Agent traitant : Carine DUDANT

9. Demande d'ajout d'un point supplémentaire par le Conseiller communal Samuël VINCENT pour le groupe GO

Monsieur VINCENT MARTINEZ y LOPEZ expose son point :

« Attendu que :

Le 28 juillet dernier Antoing accueillait une étape du T.R.W.

Je prie le collège de répondre aux questions suivantes :

- Quel a été le coût direct de cet événement sportif à notre charge ?
- Quels sont les coûts indirects ?
- Quels sont les montants des sponsorings perçus ?
- Quelles sont les éventuelles autres recettes ?
- Quel est le bilan global de cet événement ? ».

Pour les coûts directs, Monsieur DESMET précise qu'on est 36 600 € TVAC. Pour les coûts indirects, on est à 10 000 € de frais qui comptent la main d'œuvre, la communication, l'électricité, la fourniture de fleurs, de matériel et de boissons, les frais d'occupation de salles également ainsi que les secours. Au niveau du sponsoring et partenariat, on a financé 10 % de l'événement. Finalement, après vos dernières remarques lors des récents conseils communaux, on a décidé de suivre un peu votre idée. Au niveau des recettes éventuelles, c'est difficile à chiffrer car ce sont des retombées économiques indirectes. Les différents commerces de l'entité ont pu bénéficier et profiter de l'événement. On s'est servi chez des fournisseurs locaux pour subvenir à nos besoins qui étaient dans le cahier des charges de l'organisation. Quant au bilan global, ce n'est pas qu'une balance comptable. Il faut aussi prendre en compte le plan économique, médiatique et social. Pour nous, il a été très bon. L'exposition télévisée et médiatique a été très importante. Le direct a été retransmis dans plus ou moins 150 pays. On a eu une mise en avant du patrimoine et des infrastructures sportives locales, notamment le BMX qui a joué le jeu et proposé des animations lors de cette journée. On a une valorisation touristique via le roadbook de l'organisation qui a été transmis à tous les invités et les spectateurs qui étaient présents lors des étapes antérieures à la nôtre. C'est-à-dire qu'un spectateur qui se

rendait à la première étape recevait un roadbook et pouvait découvrir, via ce petit carnet, la ville d'Antoing, ainsi que son site d'arrivée qui était situé au Grand Large. Le même a été transmis sur les réseaux sociaux de l'organisateur. Cela a fait une belle promotion des sports au niveau des jeunes, plus une fierté locale, ça on l'a vu grâce aux images de No Télé. Les gens au bord de la route étaient contents, certains venaient de loin. Beaucoup d'enfants avec leurs parents ont franchi la ligne d'arrivée avec le sourire aux lèvres. A ce niveau-là, socialement, ça a été aussi une très belle réussite. Cela étant, chacun peut tirer son propre bilan, mais, dans le cas de Monsieur DESMET, il est très bon. Monsieur VINCENT MARTINEZ y LOPEZ précise qu'il sera beaucoup moins enthousiaste. On a effectivement un coût direct, une facture de 36 600 €. Plutôt que 10.000 € de coûts indirects, il précise en être à 11.000. Si on cumule effectivement les sandwiches, les fleurs remises par les échevins, les boissons, etc... Il faut intégrer également les coups de la main d'œuvre. Donc, on arrive à un petit 50.000 € pour un événement. N'étant ni spécialiste ni fan de cyclisme, Monsieur VINCENT MARTINEZ y LOPEZ précise s'être renseigné auprès de tiers qui lui ont dit que cette course n'avait pas grand intérêt étant donné les équipes présentes. Il n'y avait pas de ténors parce qu'il y avait d'autres événements en cours et donc elle ne représentait vraiment que très peu d'intérêt. C'est démontré notamment par le fait que ça a été relégué sur Club RTL. Aucune chaîne nationale n'a diffusé l'épreuve. Il n'y avait pas grand monde sur le parcours. Même à la Place Bara, qui était un des points intéressants pour voir la course, il y avait 20 à 30 personnes maximum. A l'arrivée, si on retire les obligés, il n'y avait pas grand monde non plus. Il y a eu des retombées, soyons honnêtes. Mais, en termes de visibilité de la commune, du patrimoine, Monsieur VINCENT MARTINEZ y LOPEZ a des doutes. Il y a eu des retombées directes chez les cafetiers, chez les commerçants. Mais ce n'était pas non plus la grosse affluence. Dire maintenant que l'idée de ne pas aller démarcher des sponsors a été suivie, autant que l'on s'y est pris trop tard. Il n'y avait pas vraiment d'employé communal qui avait pour mission de démarcher les entreprises. Donc on se retrouve aujourd'hui avec une annonce faite au conseil communal que l'événement ne coûterait rien ou qu'on récupérerait une grosse partie en sponsoring, ce n'est pas le cas. Le Groupe GO estime que ce n'est pas notre rôle d'accueillir ce type d'étape, en tout cas, dans la configuration de cette année avec des seconds couteaux qui prenaient le départ et on souhaiterait, comme déjà dit par le passé que l'on puisse plutôt mettre des moyens dans un Ravel. Que l'on puisse organiser, en tant que commune, pas tous les ans mais tous les 4-5 ans, un événement bien plus populaire qui touche les familles, qui peut concerner les familles d'Antoing, qui peut amener du monde de l'extérieur qui amène une véritable visibilité en radio ou en télé. Ici, c'était clairement se faire plaisir. Monsieur VINCENT MARTINEZ y LOPEZ signale avoir demandé des places pour que le groupe GO puisse assister, comme le collège, à l'arrivée. Cela a été un non car il y avait un nombre limité d'invitations alors que l'on invite l'administration communale, qu'on invite le Collège de Tournai. A l'avenir, il faut réfléchir. Le Groupe GO n'est pas contre les courses cyclistes mais plus dans ces conditions et plus de manière aussi récurrente. Le Président veut se montrer un peu rassurant car au nombre d'habitants, cet événement a coûté 6,50 €. Par ailleurs, Monsieur DESMET a pourtant été assez clair sur les retombées indirectes. Quant à la diffusion, Club RTL est quand même propriété de la deuxième voire de la première grande chaîne nationale à savoir RTL-TVi. Toujours est-il qu'il y a effectivement des choses qui vont retomber peut-être l'année prochaine. Une personne qui aura vu la diffusion du château viendra peut-être l'année prochaine. Mais on sait que cet événement va continuer puisqu'il était de niveau national et même international. En vacances, le Président a pu regarder l'événement en direct et n'a vu que des sourires ravis sur les différentes chaînes de télé. Quelque part, là où parfois les gens se plaignaient ou se plaignent qu'Antoing est soi-disant une ville morte, on a réussi à mobiliser, pour un coût de 6,50 euros seulement par habitant une chaîne nationale et un événement retransmis à l'international. Pour une petite commune de notre échelle, c'est quand même pas mal et on a quand même, du coup, réussi le pari d'apporter un peu de dynamisme. Le Président n'a, jusqu'à présent, pas croisé aucun citoyen qui n'était pas ravi. On n'aura pas les chiffres des restaurants. Pourtant les cafés proches du site d'arrivée ont manifestement fait leur

beurre. Personne de l'Administration communale d'Antoing n'a été invité. Certaines personnes exercent des fonctions qui nécessitaient leur présence sur site et le Directeur général y était en tant que Fonctionnaire Planu. Monsieur VIVIER signale que cet événement a aussi été l'occasion d'essayer l'emplacement du futur parking devant la chapelle et qu'il a bien fonctionné car bien indiqué et bien fléché. Lors d'un précédent Conseil, on avait précisé qu'il faudrait du temps pour réaliser ce parking, qu'il faudrait 180 jours ouvrables et 600.000 €. Des riverains se sont plaints lors de précédents événements. Le Président précise que les travaux devraient débiter courant 2026. Par ailleurs, il rappelle aux riverains que la voie publique le long de leur habitation n'est pas un espace privatif et que cet espace, dans le cadre d'organisations sportives, pourra faire l'objet d'un arrêté de police y restreignant l'accès. Le club de BMX, c'est aujourd'hui plus de 80 pilotes dont des champions de Belgique et on peut s'en réjouir. Pour le parking, les levés topographiques sont terminés et seront transmis à notre auteur de projet qui va maintenant s'atteler à réaliser les plans. La bonne nouvelle, c'est que, bien qu'il ne soit pas encore réalisé en dur, il est quand même exploitable. Les organisateurs à l'époque pour l'un ou l'autre événement avaient fait preuve de proactivité en contactant les agriculteurs locaux lesquels avaient répondu positivement en mettant une pairie à disposition. Monsieur VIVIER est content que cet espace pourra servir lors de prochains événements se déroulant autour du Petit ou du Grand Large.

10. Demande d'ajout d'un point supplémentaire par le Conseiller communal Samuël VINCENT pour le groupe GO

Monsieur VINCENT MARTINEZ y LOPEZ expose son point relatif à l'utilisation des véhicules communaux :

« Je prie le collège de répondre aux questions suivantes :

- De combien / type de véhicules disposons-nous actuellement au sein de l'A.C. ?
- Quelles sont les modalités pratiques pour l'utilisation de cette flotte par les employés / ouvriers de l'A.C. ?
- A qui incombe le paiement des éventuels PV liés à l'utilisation de notre parc automobile ? ».

Le Président précise qu'il y a 3 voitures pour le service administratif, 9 camionnettes pour le service technique, 3 camions dont la balayeuse, 4 tracteurs, 2 camionnettes avec plateau, 1 voiture pour le responsable du service technique et 1 pick-up propreté. Et il y a également le bus. Au niveau des modalités pratiques, pour le service technique, la répartition est faite par le chef des travaux en fonction du travail journalier. Pour ce qui est du service administratif, les véhicules sont utilisés pour les déplacements professionnels du personnel, les réunions, visites de chantier, formations, festivités etc. Les éventuels PV n'arrivent pas directement ici à l'administration communale. Généralement le parquet demande les informations relatives à l'auteur du fait et lui envoie directement la douloureuse. Monsieur VINCENT MARTINEZ y LOPEZ signale avoir vu dans la comptabilité communale le paiement d'un PV de 55 euros pour stationnement illicite sans paiement à Tournai. Il n'est pas normal que ce soit l'administration et donc nous tous qui payons un PV pour un véhicule communal. Quand on dit qu'il y a une répartition par le chef d'équipe, on ose imaginer qu'il y a un cahier dans chaque véhicule. Et que ce cahier est rempli au fur et à mesure et que l'ouvrier, par acquis de conscience et pour lui surtout, fait le tour du véhicule avant et repère s'il y a eu éventuellement un accrochage ou l'autre. Si cette méthode existe et qu'elle est réellement respectée, on peut, deux mois, six mois voire un an plus tard, quand on reçoit un PV, l'imputer à une personne. Le Président précise que le chef des travaux fournit un bon de travail et indique à la personne qui prend un véhicule, qu'il en devient responsable. Le bon de mission permet de retourner la personne. En

l'occurrence, le Président sait qui était au volant et on va vérifier auprès du Directeur Financier les raisons du paiement effectué par l'administration. Il n'y a pas encore de cahier de bord mais notre nouveau chef des services techniques est en pleine formation quant à la planification du travail mais aussi pour mettre en place ce genre d'impératifs à avoir. Cela fait partie des points d'amélioration qui sont en cours de développement au niveau des services techniques. Monsieur VINCENT MARTINEZ y LOPEZ précise que le but de cette mesure n'est pas de contrôler le personnel mais de le protéger. À partir du moment où on sait qui utilise le véhicule à tel moment ou tel moment, chacun sera obligé de jouer le jeu parce que vous mettez le kilométrage. Il faut mettre cela rapidement en place car cela peut créer des malaises. Il y a quelques mois, on a évoqué le fameux pick-up qui a été accroché à deux reprises en très peu de temps. Ça a créé un malaise parce que certains ont essayé de rejeter la faute sur d'autres. C'est clair qu'avouer un accrochage, avouer un accident n'est jamais plaisant. On ne sait jamais comment ça va se passer. Est-ce qu'il y aura un blâme ? Est-ce qu'il y aura des suites ? Et donc on peut comprendre que parfois on essaie d'éluder. Le Président tient à saluer l'honnêteté des membres du service technique car jusqu'à présent, à chaque accro sur un véhicule, cela a été signalé au chef. Mais la mise en place de ce cahier de bord est tout à fait pertinente et on y veillera. Monsieur VIVIER précise, qu'en tant que Directeur, il gère les véhicules et signe les carnets. Un ouvrier qui n'a pas complété le carnet ne démarre pas parce que c'est pour sa sécurité à lui. Par rapport aux bêtises que certains font ici. Qu'on entend parler de ce pickup qui a été embouti. On ne peut plus voir cela car ce sont quand même des véhicules communaux. On a encore acheté un véhicule neuf. Il y a des choses très correctes. Le bus est nickel mais il doit être vérifié toutes les semaines et bien entretenu. Il faut être intransigeant avec ceux qui font des bêtises. Le Président tient à assurer, en totale transparence, que certains ont été recadrés. Monsieur VINCENT MARTINEZ y LOPEZ signale que le Conseil vote régulièrement des budgets pour des véhicules mais, à moins d'aller à la MOC, de donner un coup de main ou d'aller chercher du matériel, on ne les voit jamais. On pourrait se dire que, lorsqu'un véhicule est acheté, on le présente au conseil communal suivant. Il suffit de le garer au centre administratif.

Point 10bis. : Demande d'ajout d'un point supplémentaire à l'ordre du jour par la Conseillère communale Marjorie OLIVIER pour le groupe PS

Madame OLIVIER présente son point relatif au vote d'une motion relative en soutien à No Télé. Elle précise que cette motion avait été proposée au mois de juin en urgence mais avait été rejetée. Aucun retour n'a été donné par les chefs de groupe sur une éventuelle modification. Monsieur VINCENT MARTINEZ y LOPEZ précise que son groupe l'aurait fait avant le Conseil.

« Province de HAINAUT
ARRONDISSEMENT de TOURNAI
VILLE D'ANTOING

**Extrait du registre aux délibérations du
Conseil Communal de cette ville,
a été extrait ce qui suit :**

SEANCE du 25 septembre 2025

PRESENTS: Dudant Gauthier, Président;
MORY Mélanie, DESMET Lucas, BOCQUILLON Grégory, HIROUX Muriel, COURTOIS Grégory, échevins;

VINCENT MARTINEZ y LOPEZ Samuël, HELLIN Eloise, VIVIER Jean-Bernard, FARINEAU Emilie, LUCAS Christine, VERSCHEURE Fabien, DESMETTE Michelle, MARTIN Pascale, OLIVIER Marjorie, DEGREMONT Alexis, CEUNINCK Vincent, BONNET Steven, conseillers ;
DETOURNAY Pascal, directeur général.

Objet : Motion relative au soutien à Notélé, média de proximité essentiel à la démocratie locale.

Le groupe socialiste propose de faire sienne la motion votée par la Conférence des Bourgmestres et Élus territoriaux de Wallonie Picarde du 13 juin 2025.

Considérant :

Dans un monde de plus en plus globalisé, où le lien entre les citoyens et leur territoire constitue plus que jamais un repère vital, il importe de rappeler le rôle fondamental que jouent les médias de proximité (MDP). En mettant en lumière la culture, le sport, le patrimoine, le développement économique, les initiatives citoyennes et les décisions prises au niveau local ainsi qu'en assurant une information de qualité sur les enjeux qui touchent directement la population, ces médias renforcent la cohésion sociale et participent activement à la vie démocratique locale.

No Télé reconnue pour la qualité de son travail.

Acteur historique et pionnier du paysage médiatique régional, Notélé, la télévision locale de la Wallonie picarde, est largement reconnue pour la qualité de ses productions, sa couverture rigoureuse et permanente des événements communaux, son travail de terrain quotidien et son enracinement profond dans les réalités locales d'où elle est issue.

Notélé constitue un modèle exemplaire, reposant sur une gouvernance saine, une gestion rigoureuse et un équilibre économique éprouvé, soutenu notamment par l'engagement financier (3,70 euros indexés par an par habitant) et politique des 23 communes du bassin de vie, ainsi que par un investissement interne important.

Le succès de Notélé repose aussi sur l'ensemble de ses équipes : direction, journalistes, techniciens, personnels administratifs... Tous contribuent au jour le jour à garantir un service public de proximité, fiable, indépendant et en phase avec les attentes des citoyens.

La qualité du travail de Notélé vient d'ailleurs encore une fois d'être récompensée. Notélé a remporté ce 3 juin le Prix de la Presse Belfius 2024 dans la catégorie Presse Locale, pour un documentaire sur la vie au centre d'accueil pour réfugiés de Mouscron. Cette victoire est donc aussi un signal fort : elle rappelle l'importance du journalisme de terrain, humain et en phase avec son territoire.

Une audience remarquable.

Notélé a développé un modèle gagnant : un habitant de Wallonie picarde sur deux regarde Notélé chaque semaine. On dénombre 180.000 followers sur les réseaux sociaux de Notélé (pour une région de 360.000 habitants).

Notélé est devenue, avant toute autre, une chaîne d'info locale en continu en combinant ses plateformes : le linéaire, le digital (via l'appli Notélé) et les réseaux sociaux. Elle couvre d'ailleurs les conseils communaux des 23 communes de Wallonie picarde.

En 2 ans, le nombre d'abonnés aux plateformes a doublé et le média est devenu de loin le média de référence de la région avec un taux d'engagement record de ses publics.

Une spécificité transfrontalière

Notélé a une spécificité transfrontalière très importante qui constitue l'une de ses identités propres. Elle est la voix de son bassin de vie transfrontalier étant tournée tant vers les Hauts-de-France que la Flandre occidentale.

Notélé est d'ailleurs partenaire de MEDIACONNECT qui est une plate-forme médiatique numérique transfrontalière bilingue. L'Eurométropole Lille-Kortrijk-Tournai pilote ce projet Interreg en partenariat avec 3 médias de proximité frontaliers : Notélé (Wallonie picarde), Wéo (Hauts-de-France) et WTV (West-Vlaanderen). Ces chaînes proposent des programmes afin de contribuer à une plus grande cohésion sociale, économique, culturelle et touristique dans cette inter région franco-belge.

Plusieurs télévisions locales en Hainaut : une évidence

Dans un contexte de rationalisation où des projets de fusion entre télévisions locales sont envisagés, le conseil communal d'Antoing exprime son total soutien à Notélé. Le conseil communal d'Antoing parfaitement conscient des nécessités de réforme mais entend maintenir à son MDP son identité éditoriale, sa stabilité financière et son ancrage culturel territorial.

La Province de Hainaut, y compris récemment en matière judiciaire, a toujours été reconnue et organisée autour de bassins de vie : la Wallonie Picarde, la région du Centre et Charleroi.

Mêler indifféremment les bassins de vie, les cultures et dynamiques socio-territoriales du Hainaut par une rationalisation aveugle et uniquement fondée sur la diminution linéaire des coûts serait totalement contre-productif.

Le conseil communal réaffirme la nécessité de garantir à la Wallonie Picarde une couverture médiatique propre et cohérente.

En tout état de cause, aucune opération de rapprochement, quelle qu'elle soit, ne peut être envisagée avec un autre bassin de vie sans la garantie de la contribution de tous les habitants de ce dernier.

Collaborations & mutualisation des ressources.

Notélé est un acteur unanimement reconnu dans le secteur audiovisuel.

En témoignent les nombreuses collaborations et synergies déjà établies avec d'autres acteurs du secteur : c'est le seul MDP à prêter pour la VRT, RTBF, RTL TVI, des télé françaises, Mediapro (captation du foot en D1), ...

Il est clair que les MDP doivent travailler en complémentarité avec la RTBF. Ils doivent être des bras armés de la RTBF sur le terrain et les doublons doivent être évités. Le « local » est à consacrer aux MDP, et « le régional, le national et l'international » à la RTBF. Celle-ci doit privilégier le recours aux séquences des MDP sur le terrain, dans le respect de l'indépendance éditoriale de chaque rédaction.

Le secteur de l'audiovisuel évolue rapidement. Certaines missions doivent désormais être menées conjointement plutôt qu'en silo pour assurer des achats groupés, rechercher des annonceurs, accompagner les changements technologiques, organiser des formations, mutualiser des ressources, ...

L'entreprise est bien gérée et en équilibre

Le modèle de Notélé est sain financièrement, et est à l'équilibre depuis plus de 10 ans. Elle a montré sa capacité à diversifier ses sources de financement au-delà des seuls moyens publics.

C'est d'ailleurs le média francophone qui va chercher le plus de revenus privés : 25% des revenus de Notélé sont privés avec une régie commerciale dynamique (130 annonceurs) et qui amène également des revenus publicitaires aux autres MDP.

Les MDP à l'équilibre de par leurs bonnes pratiques de gestion sont l'étalon sur lequel définir avec le gouvernement un modèle vertueux et non la manne qui doit servir à éponger les difficultés financières des MDP moins agiles ou moins performants.

Le maintien du financement dans le respect des missions de service public.

Les conventions signées en 2022 par le Ministre-Président de l'époque, Pierre-Yves Jeholet, et la Ministre Bénédicte Linard, pour une durée de 9 ans décrivent les missions et obligations de Notélé avec le financement de la Fédération Wallonie-Bruxelles y afférent. Ces conventions ne peuvent être modifiées unilatéralement ; elles doivent en outre être respectées par la Fédération pour permettre un travail serein sur la réforme du paysage médiatique qui sera d'application après 2030.

En conclusion

Pour toutes ces raisons, le conseil communal d'Antoing exprime son soutien total à Notélé. Et affirme la pertinence de son modèle actuel, fondé sur une solidarité intercommunale forte et une autonomie éditoriale particulière.

Notélé est un modèle à dupliquer, et certainement pas à diluer, fondée sur une identité éditoriale et territoriale propre qu'il convient d'utiliser.

On ne tue pas un leader, on le prend pour modèle afin de tirer chaque acteur vers le haut.

Le conseil communal d'Antoing affirme collectivement l'importance de soutenir Notélé, ce média de proximité reconnu et apprécié par tous les citoyens de Wallonie picarde.

Sur proposition du conseil communal ;

Après en avoir délibéré ;

DECIDE : A x voix pour ; x voix contre »

A l'unanimité, le Conseil approuve cette motion.

11. Procès-verbal

En page 12 du PV, Madame FARINEAU demande de modifier le mot « LUCAS » par « DESMET ». Moyennant cette remarque, le Conseil approuve, à l'unanimité, le procès-verbal de la séance du 28 août 2025.

Politique responsable : Gauthier DUDANT

Agent traitant : Pascal DETOURNAY

12. Questions orales

Monsieur VERSCHEURE expose sa question : « *Beaucoup d'entre nous ont déjà pu admirer, lors de promenades en passant sous le pont du TGV à Péronnes, la magnifique fresque réalisée par les jeunes de la maison de jeunes d'Antoing il y a quelques années. Malheureusement, celle-ci est maintenant régulièrement taguée, salie, vandalisée par d'autres jeunes qui ne sachant pas créer, par manque d'imagination et de courage préfèrent détruire le joli travail des autres.*

Y-a-t-il possibilité d'une part de nettoyer les inscriptions obscènes qui figurent sur cette fresque et d'autre part, de la protéger via un vernis par exemple ?

Par ailleurs, nous avons pu nous rendre compte, lors de l'inauguration de la maison des Associations à Maubray de l'état de détérioration, cette fois par le temps, de la fresque de Dubrunfaut. Celle-ci ne paraît pas récupérable et, n'étant pas fan des œuvres de cet artiste, je ne suis d'ailleurs pas demandeur qu'elle le soit. Par contre, pour rafraîchir et embellir le coin, ne pourrait-on pas demander à la maison de jeunes de proposer un projet de réalisation d'une nouvelle fresque à cet endroit ? »

Le Président précise que, par rapport à la fresque qui est en dessous du pont, elle a déjà un certain âge, mais en tout cas, elle était à l'initiative de la maison de jeunes et il est possible de réaliser une nouvelle œuvre avec leur aide. Une demande de budget participatif va être d'ailleurs introduite lors d'un nouvel appel à projets, et une fois la nouvelle œuvre réalisée, il sera possible d'installer un vernis antitag, on y veillera. Au niveau de la maison de jeunes, en tant qu'ancien président de la bibliothèque, Monsieur DEGREMONT, les instances viennent d'être renouvelées il y a peu de temps, on avait fait justement la demande pour dynamiser un peu la façade de la Bibliothèque. On a fait une demande à la maison de jeunes afin de pouvoir avoir une cohésion entre le pôle jeunes et le pôle culturel et on a eu justement cette joie de pouvoir faire avec la maison de jeunes une fresque qui sera réalisée en juin ou en juillet, en fonction de l'artiste qui sera choisi. Une fresque sur la toilette extérieure ainsi que sur le muret. Des synergies peuvent avoir lieu avec la maison de jeunes et ce travail sera pris en charge par la province. C'est un dossier rentré au niveau de la province et donc les frais ne seront pas payés par l'administration communale, ni par les jeunes, ni par la Bibliothèque, mais bien par les pouvoirs publics supérieurs. Cela montre qu'on peut avoir des synergies comme ça aussi avec la maison de jeunes et Monsieur DEGREMONT encourage toutes les associations surtout à promouvoir ces synergies avec la maison de jeunes. Pour ce qui est de l'œuvre de DUBRUNFAUT à Maubray, le Président précise que nous avons enfin réussi à trouver une personne capable d'expertiser cette œuvre d'un artiste qui est quand même relativement connu. L'idée qui a été proposée, c'est de créer une espèce de préau au-dessus, à partir du mur vers les places de parking, et de reproduire sur des panneaux l'œuvre initiale et de permettre aux gens de continuer à accéder à l'œuvre originale. Maintenant, c'est un premier avis. On verra bien mais cela suit son cours. En tous les cas, la voir disparaître, remettre un coup de blanc et repasser dessus, il ne faudra pas y compter. Cela reste une œuvre d'un artiste qui est quand même référencé mondialement on ne va pas pouvoir l'effacer d'un coup de pinceau si on permet l'expression. Monsieur VERSCHEURE précise que la Maison de Jeunes a peint tous les boîtiers électriques et Madame HIROUX ajoute que, dans le cadre de l'opération été solidaire, certains panneaux comme à Péronnes ont été nettoyés par les jeunes. C'était aussi pour bien marquer le coup et peut-être aussi sensibiliser la population justement aux déchets sauvages. C'est un beau travail qui a été réalisé cet été. Pour revenir à l'œuvre de DUBRUNFAUT, le Président précise que nous sommes, en tant qu'administration communale d'Antoing, propriétaire de l'œuvre d'art mais pas des droits intellectuels de l'œuvre d'art. C'est sur cette base-là qu'il est hors de question de mettre un coup de peinture sur celle-ci. Avant de passer à la séance secrète, le Président tiens à remercier Madame Marie-Christine DEBILDE qui a confectionné bénévolement les écharpes portées par nos jeunes conseillers communaux. Le Président remercie également Madame Mélanie CARBONNELLE qui a organisé la prestation de serment du Conseil des enfants.

SEANCE SECRETE

La séance est levée à 20 h 15.

PAR LE CONSEIL :

Le Directeur Général,

Le Président,

P. DETOURNAY

G. DUDANT